

**SCHILLING, Heinz, GROSS, Marie-Antoinette, *Im Spannungsfeld von Staat und Kirche. « Minderheiten » und « Erziehung » im deutsch-französischen Gesellschaftsvergleich 16.-18. Jahrhundert***

**Christophe Duhamelle**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/1039>

DOI : 10.4000/ifha.1039

ISSN : 2198-8943

**Éditeur**

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

**Référence électronique**

Christophe Duhamelle, « SCHILLING, Heinz, GROSS, Marie-Antoinette, *Im Spannungsfeld von Staat und Kirche. « Minderheiten » und « Erziehung » im deutsch-französischen Gesellschaftsvergleich 16.-18. Jahrhundert* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2004, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/1039> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.1039>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

---

# SCHILLING, Heinz, GROSS, Marie-Antoinette, *Im Spannungsfeld von Staat und Kirche. « Minderheiten » und « Erziehung » im deutsch-französischen Gesellschaftsvergleich 16.-18. Jahrhundert*

Christophe Duhamelle

---

- 1 Issu d'un colloque tenu en février 2000, cet ouvrage constitue le bilan d'un groupe de recherche financé par la DFG et consacré à la comparaison sociétale. Le programme tracé par l'introduction de H. SCHILLING met en parallèle la France et les États territoriaux allemands à l'époque moderne ; il privilégie deux domaines (les minorités religieuses, l'éducation) révélateurs des relations entre Église et État et susceptibles d'éclairer l'évolution divergente entre le monoconfessionnalisme d'État à l'ouest et la diversité confessionnelle à l'est du Rhin. L'ensemble (14 contributions et trois commentaires de H. LEHMANN, É. FRANÇOIS et S. EHRENPREIS) ne peut être ici présenté dans son ampleur – on s'attachera surtout aux variations sur le thème du comparatisme.
- 2 La comparaison entre France et territoires allemands n'est présente que dans les contributions de M.-A. GROSS (le statut des minorités religieuses en Brandebourg et en France) et A. CONRAD (le rôle des « dévotes » dans l'essor de l'enseignement féminin en France et dans la région de Cologne au début du XVIIe s.). Les autres élargissent le spectre comparatif : entre France et Empire (et non territoires) pour O. CHRISTIN (l'attitude des minorités religieuses envers la décision à la majorité), entre Irlande et Brandebourg pour U. LOTZ-HEUMANN (la situation juridique faite aux Huguenots dans les deux pays), entre les différentes composantes de la monarchie des Habsbourg et la France pour I. TOTH (les taux de scolarisation autour de 1775), à l'intérieur de

l'Allemagne ou même de l'ensemble prussien pour E. HINRICHS et N. WINNIGE (l'alphabétisation vers 1800) et J. BRUNING (les écoles dans les territoires des Hohenzollern), à partir d'un cas plus ou moins ouvert à la comparaison (G. AUDISIO sur le déclenchement de la poursuite des hérétiques en Provence vers 1530, A. WINTER sur le « Collège François » fondé par les Huguenots de Berlin en 1689) ou utilisé comme moteur d'une typologie européenne (W. SCHMALE sur les systèmes éducatifs primaires européens, W. MAGER sur l'éducation janséniste comme précurseur de l'individualisme « moderne »). Enfin, R. PRÖVE prend le contrepied de la comparaison entre ensembles politiques en attirant l'attention sur une institution très internationalisée et pragmatiquement pluri-confessionnelle, l'armée, et H. GRÜNBERGER se penche sur les comparaisons effectuées par les humanistes allemands retournant le terme de barbare contre leurs adversaires nationaux et confessionnels.

- 3 Cette diversité souligne le malaise de toute démarche comparative dès qu'il lui faut définir son échelle. Il apparaît aussi problématique de choisir, en matière confessionnelle, le seul cadre territorial allemand (les contributions sur le Brandebourg négligent de souligner que si un prince calviniste laisse subsister une Église luthérienne, c'est aussi parce que le droit d'Empire lui en fait obligation) ou d'ailleurs le seul cadre impérial, que d'insister sur la diversité allemande en oubliant celle qui marque aussi la monarchie française (même si certains, comme I. Toth, ne l'oublient pas). C'est à la nécessité, rappelée par É. François, de multiplier les échelles d'appréhension pour comprendre un objet que se trouve confronté le comparatisme – l'article de W. Schmale constituant la tentative la plus aboutie d'aller-retour entre un cadre comparatif « macro » (quatre types de relations entre les initiatives de l'État, de l'Église et de la société) et une analyse « micro » (l'école de village comme carrefour de ces différents facteurs). En définitive, le territoire de la comparaison semble être à géométrie variable et construit par son propre objet, comme ces « paysages éducatifs » dont E. Hinrichs, N. Winnige et S. Ehrenpreis dessinent les frontières spécifiques.
- 4 Faut-il pour autant noyer la comparaison dans un tournoi d'échelles et d'objets ramenés à leur idiosyncrasie ? On devrait plutôt prendre congé d'une vision globale pour recenser les points sur lesquels, et les méthodes par lesquelles, la comparaison fait sens. On peut ne pas être convaincu par les typologies générales et les oppositions terme à terme (France et « Allemagne », catholiques et protestants) présentes dans cet ouvrage. En revanche, au moins deux approches favorisent la compréhension d'un contexte complexe en recourant à un éclairage comparatif ponctuel : l'étude d'un élément précis du statut juridique, d'une part, dans ses instances, ses dispositions et son application (U. Lotz-Heumann, en particulier) ; le recours à la statistique d'autre part, toujours irremplaçable pour établir, et non présupposer, des différences objectives (I. Toth fournit sur ce point une étude modeste et précieuse). La comparaison semble plus efficace quand elle aide à préciser chacun des paramètres d'une étude historique que lorsque elle cherche à en définir a priori la grille et l'échelle d'interprétation.
- 5 Christophe DUHAMELLE (MHFA)